



DOSSIER DE PRESSE

Vallon Pont d'Arc, le 15 mars 2018

Contact : Sarah Burleraux
Ligne directe : 04 75 37 04 60
communication@cc-gorgesardeche.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018

Au programme : modalités d'accueil de stagiaires, modification des périmètres d'action de syndicats intercommunaux, signalisation d'information locale, PLU de Salavas et projet de cinéma intercommunal.

Le conseil communautaire de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche s'est tenu à la salle polyvalente de Pradons, jeudi 15 mars 2018 à 18h30. Toutes les délibérations ont été adoptées. Voici un focus sur plusieurs thématiques phares. Les autres points à l'ordre du jour sont rappelés en dernière page.

I. Intervention de la Mission Locale :

Présentation des activités de la Mission Locale ; bilan annuel de la maison de la saisonnalité de Vallon Pont d'Arc dont la communauté de communes est adhérente ; présentation de la maison des services au public de Vallon Pont d'Arc, gérée par la Mission Locale. A noter, les maisons de service au public sont de compétence intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2018. Il existe une seconde maison du service au public sur le territoire, elle est située à Grospierres.

II. Ressources humaines : modalités d'accueil des stagiaires

La collectivité souhaite favoriser l'accueil de stagiaires dans le cadre de leur cursus de formation supérieure, et prévoit pour cela des modalités de rémunération pour les stages supérieurs à 2 mois, qui ont été votées lors du conseil communautaire du 11 décembre 2014.

Cependant, la difficulté majeure à l'obtention d'un stage dans la collectivité reste l'hébergement. Au vu de l'éloignement des établissements d'enseignement référents, la communauté de communes souhaite proposer une prise en charge de l'hébergement pour les stagiaires.

III. Déchets : demande de retrait du SIDOMSA et extension périmètre SICTOBA

La communauté de communes des Gorges de l'Ardèche adhère actuellement à 2 syndicats de traitement des déchets : 4 communes dépendent du SIDOMSA (Lanas, Rochecolombe, Saint Maurice d'Ardèche et Vogüé), tandis que les 16 autres communes dépendent du SICTOBA. Cela provoque des différences de modalités du tri et du recyclage des déchets pour les habitants et un manque de lisibilité préjudiciable. Afin d'harmoniser les pratiques, il est proposé que les 4 communes actuellement adhérentes au SIDOMSA rejoignent le SICTOBA, dont les 16 autres communes sont déjà membres.

Suite à diverses rencontres avec les Présidents des 2 syndicats de traitement, il a été convenu que la Communauté de Communes solliciterait dans le même temps son retrait du SIDOMSA et l'extension du périmètre du SICTOBA à compter du 1^{er} janvier 2019, date de la mise en place de la nouvelle organisation de la collecte des déchets par la communauté de communes.

IV. Signalisation d'information locale

La communauté de communes des gorges de l'Ardèche coordonne, pour le compte de ses communes membres, un marché public d'achat groupé de panneaux de signalisation d'information locale (SIL). La SIL a pour objectif de limiter l'implantation anarchique de « signalétique » ou de « micro signalisation » des sites ou des services qui, par leur multiplication, perdent de leur efficacité, et peuvent interférer avec les panneaux de signalisation routière. La mise en place d'une SIL se caractérise par une hiérarchisation de l'information et une optimisation du nombre de panneaux, facilitant l'appropriation par l'utilisateur. L'intérêt principal du groupement d'achat, outre l'aspect financier, réside dans la mise en place d'une signalétique uniformisée sur l'ensemble des communes participantes.

16 communes ont fait le choix d'adhérer au groupement de commande. Elles sont seules décisionnaires de sa mise en œuvre sur leur territoire et selon leur calendrier propre.

V. Urbanisme : recours gracieux PLU Salavas

Le projet de PLU de Salavas, établi par la commune avant la prise de compétence par la communauté de communes en avril 2017, a été validé formellement par le conseil communautaire du 19 décembre 2017.

Les services de la Préfecture, faisant suite au contrôle de légalité du PLU de Salavas, ont constaté une modification importante postérieure à l'enquête publique, considérée non conforme avec les objectifs généraux du PADD (projet d'aménagement et de développement durables) du projet de PLU. Il est donc demandé le retrait de la délibération d'approbation du document.

VI. Culture : projet cinéma intercommunal

La Commune de Ruoms dispose historiquement d'un cinéma composé d'une seule salle de 250 places : Le Foyer, sous gestion associative. L'équipement est aujourd'hui fréquenté mais nécessite d'être mis aux normes et doit s'adapter aux nouvelles pratiques et attentes des usagers. De plus, il manque complètement de visibilité et n'est pas bien desservi en termes d'axe de circulation et de stationnement.

Le projet de construction d’un nouveau cinéma se situe au cœur d’un projet urbain de redynamisation du centre-ville de Ruoms, à proximité des principaux parkings et axes de desserte N-E du territoire sur l’axe Aubenas – Vallon – Grospierres.

L’objectif est d’offrir un nouvel équipement culturel cinématographique sur le secteur - y compris en terme de cinéma itinérant et de permettre le maintien d’une offre cinématographique diversifiée et de qualité pour tous les publics du territoire (population résidente et saisonnière). Il s’agit également pour le territoire de disposer d’un équipement pour des manifestations de type conférence, idéalement situé au cœur du territoire intercommunal.

Le plan de financement prévisionnel a été établi et le projet est estimé à 2 298 000 € HT. La communauté de communes n’engagera les travaux que si 50% au moins des subventions escomptées sont accordées.

Ordre du jour exhaustif :

Préalablement à l'ordre du jour :

Intervention de la Mission Locale sur ses actions, sur la Maison de la saisonnalité, et sur la Maison de Services au Public située à Vallon Pont d'Arc

Ordre du jour :

- **Administration Générale et Ressources Humaines**

Modalités de rémunération des stagiaires

Désignation des délégués pour AB Cèze

Demande de retrait du SIDOMSA et extension périmètre du SICTOBA

- **Finances**

Versements fonds de concours FPIC

- **Enfance**

Renouvellement convention accueil jeunes enfants avec Melvita M et S

Délégation au Bureau pour le nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

Modification du règlement intérieur du guichet unique

- **Opération Grand Site Pont d'Arc**

Renouvellement convention financière avec le SGGA

- **Signalétique d'Intérêt Local (SIL)**

Marché SIL : autorisation de signature

- **Voie verte**

Demandes de subvention auprès du Département pour aménagement des traversées

- **Urbanisme et Habitat**

Avancement des PLU des communes :

Recours gracieux du Préfet sur approbation PLU de SALAVAS

Modification simplifiée PLU de Vagnas

Modification simplifiée PLU d'Ornac l'Aven

Versement subvention dans cadre OPAH

- **Culture**

Cinéma intercommunal : demande de subventions auprès de l'Etat

- **Questions diverses et informations**